



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 juillet 2024

N°19/2024

Le 29 juillet 2024, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 23 juillet 2024.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Patrick RAIMOND, Joseph BRANCATO, Christophe RIOCREUX et Christophe ROME

Absent excusé : Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 08
votants : 08



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20240729-DEL192024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024
Publication : 30/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Date convocation : 23 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martine GUICHARDET

OBJET : réalisation d'un emprunt d'un montant de 35 000€ auprès de la Crédit Agricole LOIRE HAUTE-LOIRE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 juillet 2020, enregistrée à la Préfecture de la Loire sous le N°DEL242020 le 07 juillet 2020 décidant de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de souscrire les emprunts prévus dans le budget,

Vu le budget de commune voté et approuvé par le conseil municipal le 27 mars 2024 et visé par l'autorité administrative le 28 mars 2024 sous le N°DEL072024.

La commune d'UNIAS contracte auprès du **crédit Agricole** un emprunt de **trente cinq mille euros** destiné à financer des travaux à l'école : pose de panneaux photovoltaïques et installation d'une pompe à chaleur.

Caractéristique de l'emprunt :

- Le remboursement s'effectuera sur 10 ans soit 40 échéances.
- Amortissement constant du capital.
- Ce prêt portera intérêt au taux de 4.13%.

La commune d'UNIAS s'engage à verser au Crédit Agricole, les frais de dossier de 50€ en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu.

La commune d'UNIAS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

La commune d'UNIAS s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

A UNIAS
Certifié exécutoire
Le 30 juillet 2024

Le Maire,
Yves DUPORT

La secrétaire de séance
Martine GUICHARDET

